

CONVOCATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Vendredi, le 10 mars 2023 à 9.00 heures en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance à huis clos

Néant.

- B. Séance publique
- 1. Approbation de devis
- 2. Suspension de la taxe à percevoir sur les jeux et amusements publics en faveur des exploitants de kermesse
- 3. Adaptation du règlement-taxe relatif au service « Repas sur Roues »
- 4. Approbation de la convention tripartite 2023 relative au Club Senior « Wëlle Wäin »
- 5. Approbation de la convention bipartite 2023 relative aux services d'éducation et d'accueil pour renfants
- 6. Approbation de la convention 2023 relative à l'Office Social Commun de Remich
- 7. Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent municipal
- 8. Approbation de la convention de mise en œuvre Pacte Logement 2.0
- 9. Approbation d'un accord d'approvisionnement avec la S.A. Munhowen
- 10. Approbation d'un contrat de bail emphytéotique
- 11. Approbation d'un contrat de fermage avec le Syndicat d'Initiative de Remich
- 12. PAP « Avenue Lamort-Velter »
- 13. PAP « 29 route de Mondorf »

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

Remich, le 3 mars 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,